



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/42/424  
S/19001

28 juillet 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-deuxième session  
Point 39 de l'ordre du jour provisoire\*  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 28 juillet 1987, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à mes précédentes lettres, j'ai le regret de vous informer qu'Israël a commis une nouvelle agression contre le territoire libanais sous le prétexte habituel de combattre et de déjouer les activités terroristes dont il est l'objet.

Dans la nuit du 26 au 27 juillet dernier, un commando israélien composé d'une quarantaine d'hommes a débarqué sur le littoral libanais au sud de Saïda, à quelque 40 kilomètres au nord de la frontière israélienne. A bord de canaux automobiles et d'hélicoptères, ils ont lancé des attaques à l'aide de missiles et de mitrailleuses, faisant sept morts et quatre blessés, tous Libanais, puis sont repartis en protégeant leur retrait par un pilonnage intensif effectué par mer et par air.

Le Gouvernement libanais condamne fermement cette grave action criminelle et met en garde contre le fait qu'Israël continue de faire fi des règles du droit international, de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies et des résolutions adoptées par les instances de l'ONU. Il attire l'attention sur la gravité de l'attitude d'Israël qui attente à la souveraineté d'un Etat voisin en violant ses eaux territoriales et son territoire au mépris de la vie, de la sécurité et des biens de ses habitants.

Le prétexte invoqué par Israël pour justifier cette action criminelle, à savoir la lutte contre les activités terroristes dont il est l'objet, constitue une nouvelle escalade dans la campagne intensive de propagande que mène Israël pour tromper l'opinion publique internationale.

\* A/42/150.

Israël a invoqué des prétextes et justifications similaires lors de chacune de ses agressions contre les camps palestiniens au Liban, dont les victimes ont toujours été des enfants, des femmes et des vieillards innocents.

Il recourt aujourd'hui aux mêmes procédés et justifications pour tuer des Libanais à 40 kilomètres de ses frontières.

Le Gouvernement libanais rejette ces justifications que la réalité dément. Il insiste sur la gravité des actions terroristes menées par Israël contre les Libanais et les personnes résidant sur le territoire libanais, dénonce le silence qui entoure ces opérations et espère que cette nouvelle agression israélienne incitera la communauté internationale à prendre des mesures pour qu'il soit mis fin immédiatement à ces attaques sanglantes lancées par Israël en territoire libanais.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de son ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

**Le Représentant permanent,**

**(Signé) Rachid FAKHOURY**

-----